





Le Plan d'Action de la ville de Florence

(conformément à la Directive européenne 2002/49/CE)



Le projet H.U.S.H.

(Harmonization of Urban Noise reduction Strategies for Homogeneours action plans)



énvironnement sonore







En Italie, la directive 2002/49/CE vient en complément d'une l'abondante et très structurée législation nationale comprenant:

- la loi-cadre sur les nuisances sonores (L. 447/95)
- la détermination des niveaux maximum des sources de bruit (DPCM 14/11/97)
- la définition et la gestion du bruit des infrastructures (DM 31/10/97 aéroports, DPR 459/98 chemins de fer, DPR 142/2004 routes...)
- l'obligation pour toutes les municipalités d'établir des plans de classification acoustique et des plans de lutte contre le nuisance sonore
- l'obligation pour les entreprises, les organisations et les opérateurs de transport public de produir des plans pour la réduction et le confinement du bruit (DM 29/11/2000)

Dans ce contexte

L'élaboration des cartes de bruit stratégiques ne crée pas de problèmes car ne regarde pas des aspects de l'identification et la gestion des zones acoustiquement critiques et leur assainissement (QU'IMPLIQUE L'UTILISATION DES NIVEUX ÉTABLIS PAR LA LOI)







OÙ ON A DÛ FAIRE DES CHOIX?

- 1 DÉFINITION ET ÉVALUATION DES ZONES CRITIQUES
 - 2 DÉFINITION ET ÉVALUATION DES ZONES CALMES
- 3 DÉTERMINATION DES ZONES OÙ C'ÉTAIT PRIORITAIRE RÉALIZER INTERVENTIONS D'ATTÉNUATION ACOUSTIQUE



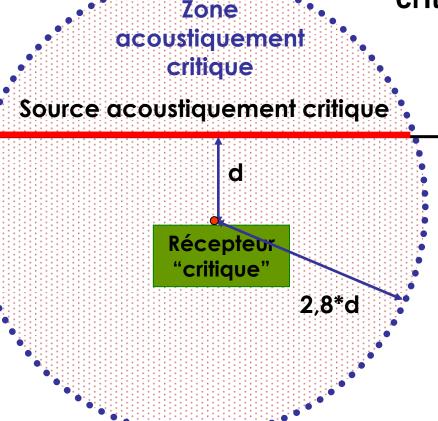


OBJECTIF



PREMIER PROBLÈME - Procédure pour l'idéntification des zones acoustiquement critiques

Dans le cas où on a un récepteur critique (niveaux limites dépasses)



identifier la source critique

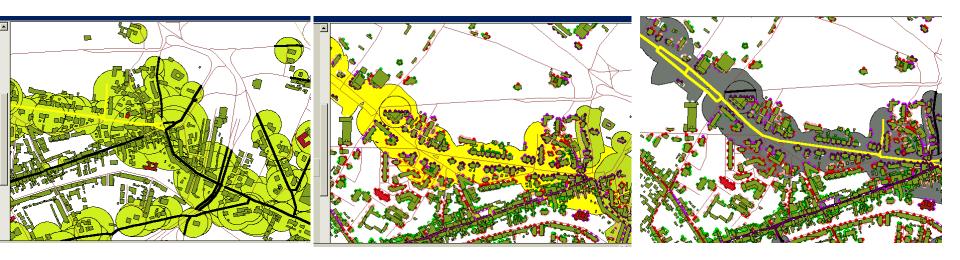
 circonscrire une zone dans laquelle on s'estime que la source peut avoir un effet pour le dépassement des niveaux maximum







Procédure pour l'union des zones critiques et l'idéntification des sources critiques



Les zones critiques ignition des zones critiques ignition des sources critiques







lénvironnement sonore

DEUXIÈME PROBELÈME - Procédure pour l'idéntification des zones calmes

La Directive européenne 2002/49/CE n'indique pas les typologies de zones à considerer "calmes"

La municipalité de Florence à établi de considerer zones calmes (qui sont déjà calmes ou qui devraient le divenir):

- toutes les écoles et leurs jardins
- les jardins et le parcs publiques
- les places

En toutes les "zones calmes" on a effettué une double analyse, quantitative (mesurages et simulation des niveaux du bruit) et qualitative (avec la méthode du soundscape)







TROIXIÈME PROBELÈME – Individuation des situations prioritées

Dans l'agglomeration, on a individué des "macro-zones" (où la somme des criticiés était plus grande) d'où démaner la planification des projets de prévention et

réduction du bruit



ronnement sonore









Le projet H.U.S.H.

(Harmonization of Urban Noise reduction Strategies for Homogeneours action plans)

Une contribution à l'application de la directive européenne 2002/49/CE devrait provenir du HUSH projet

Ce projet est financé par le programme LIFE+2008 de la Communauté Européenne



Municipalité de Florence (COMUNE FIRENZE) - dans le rôle de coordonnateur

- Vie En.Ro.Se. Ingegneria (VIE EN.RO.SE.)
- Université de Florence (UNIFI-DMTI)
- Institut nationale protection de pour la l'environnement et la recherche (ISPRA)
- Agence régionale pour la protection ambiant de **Toscana (ARPA Toscana)**

<u>énvironnement sonore</u>







Objectif général du project HUSH

harmoniser l'ensemble des lois nationales pour le contrôle et la gestion du bruit ambiant avec celles contenues dans la directive 2002/49/CE, en référençant aux stratégies et interventions éprouvées dans la ville de Florence, comparés avec les expériences des villes européennes qui font partie du network Eurocities



énvironnement sonore







Objectifs spécifiques du project HUSH

- 1 Mettre en évidence les éventuels conflits entre les règlements sur trois niveaux régional/national/European et proposer solutions techniques ou réglementaires concernant la mise en œuvre des cartes de bruit et des plans d'Action
 - 2 Proposer méthodes et database pour la mise en œuvre des plans d'Action
 - 3 Vérifier les méthodes proposées pour le design des interventions sur deux cas pilotes dans la ville de Florence.
- 4 Définir de lignes directrices pour la mise en œuvre des plans d'Action 5 - Propositions de révision de la législation sur les trois niveaux régional/national/European si les conflits ne sont pas solubles au moyen de solutions

techniques.

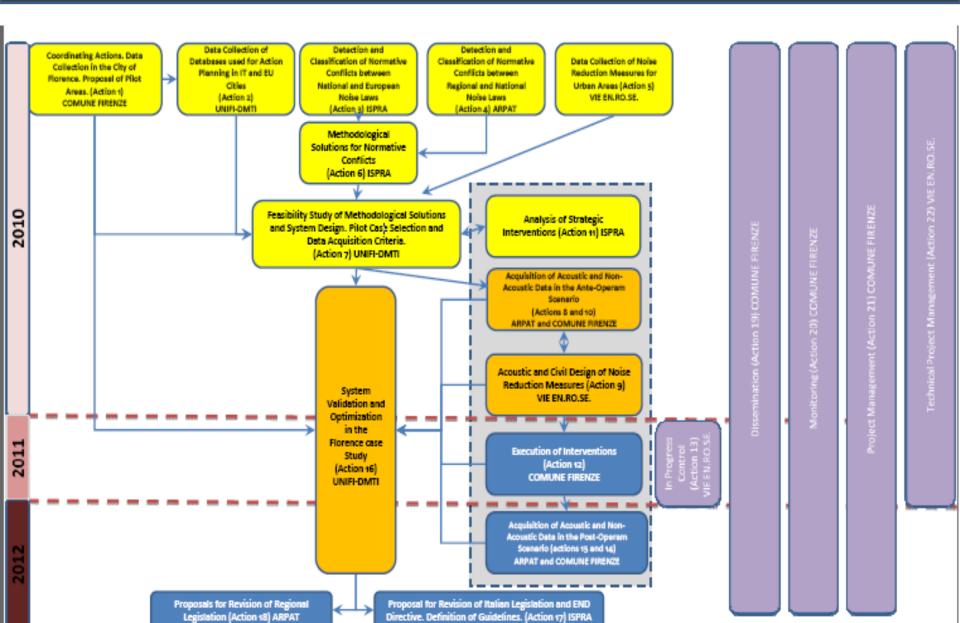
6^{es} Assises nationales de la qualité de

lénvironnement sonore















Merci beaucoup pour votre attention

raffaella.bellomini@vienrose.it a.melloni@comune.fi.it



www.hush-project.eu